

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2024.00847

**DON D'UN ENSEMBLE D'OEUVRES DE FELIX THIOLLIER
AU MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT que Christine BOYER THIOLLIER a souhaité faire don d'un ensemble de 49 œuvres (31 photographies, 15 plaques photographiques, 2 dessins, 1 estampe) de Félix THIOLLIER au Musée d'Art Moderne et Contemporain de Saint-Etienne Métropole,

CONSIDERANT que ces œuvres viennent renforcer le fonds déjà existant de l'artiste dans les collections du musée,

CONSIDERANT que cet ensemble permet de construire une histoire de la photographie sur la question de la société industrielle en lien avec des artistes de la collection, tels Bernd et Hilla Becher, Robert Adams, Ito Josue, Jean-Louis Schoellkopf,

CONSIDERANT l'avis positif de la Commission scientifique régionale d'acquisitions des Musées de France du 1 juillet 2024 concernant l'intégration de ces œuvres dans les collections publiques du Musée d'Art Moderne et Contemporain de Saint-Etienne Métropole,

DECIDE

ARTICLE 1

Une convention organisant le don sans condition ni charge est signée avec Christine BOYER THIOLLIER demeurant 118, chemin du Puy Blanc - 42170 Saint-Just-Saint-Rambert (France), pour le don de cet ensemble d'œuvres.

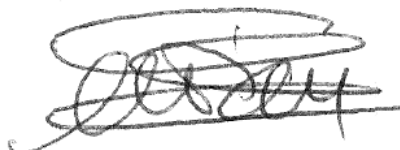
ARTICLE 2

La présente décision, dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 3

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 29/08/2024
Le Président,



Gaël PERDRIAU

REÇU EN PREFECTURE

Le 29 août 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99_AU-042-244200770-20240829-C20240084710